

MAZAL TOV - FÉLITATIONS

Rabbin Ronen A. Abitbol, les Présidents

M. Paul Cohen, M. Steve Mamane

le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères félicitations et leurs vœux de bonheur à 1) David et Nathalie Mamane pour les fiançailles de leur fils Jonathan Raphaël avec Mor Robin 2) M. et Mme Joe Ohayon pour la Bar-Mitzvah de leurs petit-fils Jérémy Joseph 3) Joseph et Ester Cohen pour la naissance d'un petit garçon dans leur foyer, MAZAL-TOV

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

RACHEL ASSOR BAT FREHA Z"l.	16 SHÉVAT - 11 FÉV
JACOB MECHALY BAR JOSEPH Z"l.	17 SHÉVAT - 12 FÉV
RINA BAT YALO Z"l.	17 SHÉVAT - 12 FÉV
RICA DELOUYA Z"l.	19 SHÉVAT - 14 FÉV

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: La Communauté

KOLLEL COMMUNAUTAIRE HÉKHAL SHALOM

RAV RONEN A. ABITBOL

DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

On vous attend chaque soir du Lundi au Jeudi de 20h00 à 21h30. Cours de Torah pour tous les niveaux. Venez Découvrir le Votre



INFORMATION: www.hekhalshalom.com
Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollé - Mikvé - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4.

ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

1- FÊTE DE TU BICHVAT

VOUS ÊTES TOUS INVITÉS (HOMMES, FEMMES ET ENFANTS) À VENIR CÉLÉBRER LA FÊTE DE TOU BICHEVAT QUI AURA LIEU À LA COMMUNAUTÉ HEKHAL SHALOM

DIMANCHE SOIR LE 9 FÉVRIER 2020 À 17:30

2- COMITÉ DES DAMES HÉKHAL SHALOM HAFRACHAT 'HALLAH POUR LES DAMES

Conférencier Rabbin Ronen. Abitbol
LE MERCREDI 26 FÉVRIER 2020 À 19:30
ROCHE-HODESH ADAR

pomme, prune-pruneau, raisin, raisin sec, sabrès (figue de barbarie)

Baroukh Atta ... mélèkh ha-ôlam, Boré péri ha-adama

ananas, banane, cacahuète, maïs, melon, papaye, pastèque, pois chiche, sésame - sésame au miel

Baroukh Atta ...mélèkh ha-ôlam, Chéhakol ni-hiya bid-varo

pâte d'abricot, crème d'avocat, cédrat hâché et roulé en boules dans du sucre, écorces d'agrumes enrobées de chocolat ou de sucre, purée de pommes

La bénédiction de Chéhé'héyanou

1- Sur un nouveau fruit, c'est-à-dire un fruit que l'on n'a pas consommé depuis la saison dernière, on doit réciter la Bérakha de «Chéhé'héyanou Vékyémanou Véhiguiânou Lazémann Hazé».

2- On récite d'abord la Bérakha sur le fruit lui-même avant celle de Chéhé'héyanou, car celle-ci est plus fréquente que la Bérakha de Chéhé'héyanou.

Si l'on a 2 genres de fruits nouveaux, une seule Bérakha de Chéhé'héyanou suffit. Cependant s'il l'un d'eux n'était pas devant nous au moment de la Bérakha, il faudra à nouveau la réciter avant de manger l'autre fruit.

3- C'est une Mitsva de manger de chaque fruit nouveau et de faire Chéhé'héyanou afin de montrer combien on apprécie l'oeuvre de D-ieu.

Design et Graphisme: Roland Harari

T: (514) 591-2761, E. teknovar@videotron.ca

Ce Bulletin hebdomadaire est dédié à la mémoire de mes chers parents

Ovadia ben Merav Z"l Harari et Liliane Leah bat Rachel Cohen Z"l



CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Vol.6 - No.42

CHABBAT 8 Février 2020 - 13 SHÉVAT 5780



PARACHA BÉCHALAH

Allumage des bougies du Chabbat: 16:51

Sortie du Chabbat: 17:57

Rabbenou Tam: 18:10



Horaire des Offices - 2020 - 5780

Vendredi 7 Février 2020 - 12 SHÉVAT 5780

Minha suivie d'Arvit: 16:45

CHABBAT 8 Février 2020 - 13 SHÉVAT 5780

Chahrit: 8:15

Min'ha: 16:30

Séouda Chélichite suivie d'Arvit

Dimanche 9 Février 2020 - 14 SHÉVAT 5780

Chahrit: 7:00- 8:00

Min'ha: 16:55 suivie d'Arvit

FÊTE DE TU BICHVAT

Lundi 10 au Jeudi 13 Février 2020

Chahrit: 6:00 -7:00- 7:45

Min'ha: 16:55 suivie d'Arvit

Aphorisme de nos Sages

33. La Torah (Nombres 42) énumère les 42 étapes des « voyages des Enfants d'Israël qui sortirent d'Égypte ». Chacun d'entre nous passe par ces quarante-deux voyages dans sa vie, à commencer par notre « exode », notre naissance, passant à travers les nombreuses étapes de notre vie, pour arriver enfin à la « Terre de Vie » promise au Ciel.

PARACHA BÉCHALAH

CHABBAT CHIRA

La traversée de la mer



« Ce fut, lorsque Pharaon eut renvoyé le peuple [juif], que D-ieu ne les conduisit pas par le chemin du pays des Philistins qui était proche, car Dieu dit 'De peur que le peuple ne se ravise lorsqu'ils verront la guerre et qu'ils ne retournent en Egypte'. » (Shémot 13, 17)

Lorsque les Enfants d'Israël se sont préparés à quitter l'Égypte, indiquent nos Sages, ils en ont d'abord demandé la permission à Pharaon. Moshé lui dit : « Nous ne partirons pas aussi longtemps que tu ne nous auras pas déclaré explicitement que nous sommes dégagés de tout lien, et que nous sommes des hommes libres. » Pourquoi avaient-ils besoin de cette autorisation du souverain, alors qu'ils sont partis contre son gré, et que son acquiescement a été donné sous la contrainte ? Le Parachath Derakhim répond comme suit : Nos Sages enseignent que les Enfants d'Israël avaient droit aux trésors de l'Égypte comme gratification d'adieu offerte à un esclave émancipé, ou comme indemnité de licenciement. Sur la prescription d'offrir des cadeaux à un esclave affranchi (Devarim 15, 14), le Sifri précise : « De même que Je vous ai offert des cadeaux en Égypte ? comme il est écrit (12, 36) : « Et ils dépouillèrent l'Égypte » ? de même devez-vous lui offrir des gratifications d'adieu. » Voilà pourquoi les Enfants d'Israël étaient tenus de requérir la permission de Pharaon. Légalement, en effet, un esclave qui prend la fuite n'a pas droit à ces cadeaux d'adieu. Il leur fallait donc impérativement ce consentement pour prétendre à des droits sur les biens des égyptiens.

Dieu fit faire un détour au peuple par le chemin du désert de la Mer des Joncs, et les Enfants d'Israël montèrent équipés du pays d'Égypte. (13, 18) Ce mot « équipés » signifie, selon Rachi : entièrement armés. Dans ces conditions, pourquoi Hachem n'a-t-il pas fait en sorte qu'ils engagent le combat devant la Mer des Joncs contre les égyptiens ? s'étonne le Hatham Sofer. Il aurait alors offert une victoire aux Enfants d'Israël sans devoir changer le cours naturel en fendant la mer et en la refermant sur Pharaon et son armée ! Il aurait été moralement incorrect, répond ce Maître, que les Enfants d'Israël prennent les armes contre leurs hôtes d'antan. Pour la même raison, Hachem a ordonné (Devarim 23, 8) : « Tu n'abomineras pas l'égyptien, car tu as été étranger dans son pays », et nos Sages recommandent (Baba Qama 72b) : « Ne jette pas de pierres dans le puits où tu t'es désaltéré ! » Voilà pourquoi, au lieu de prescrire aux Hébreux de les affronter sur le champ de bataille, Hachem les a fait entrer dans la mer avec les égyptiens à leurs trousses, où ceux-ci se sont alors noyés tout seuls.

Rabbin Ronen Azriel Abitbol



Ainsi, la Torah rapporte que les Enfants d'Israël sont sortis entièrement armés pour nous inculquer cette leçon de morale, qui interdit que l'on se retourne contre celui qui nous a jadis accueillis.

Publication du miracle

Au moment où la Mer des joncs fut partagée, toutes les eaux du monde, l'eau qui était dans les verres, dans les tonneaux, dans les citernes, dans les fleuves et dans les océans, toutes furent divisées en deux pour faire connaître au monde le grand miracle fait en l'honneur du Peuple d'Israël.

Imaginons, un australien ou un japonais assis en train de boire avec plaisir un verre de thé lorsque soudain, le thé se dresse sur les côtés du verre, et au milieu se crée un vide. Surpris et stupéfait, il va montrer ce prodige à sa femme qu'il trouve à la cuisine en train de tenir en main une grande louche et sur son visage une expression de stupéfaction. « Viens voir », dit-elle à son mari, presque hystériquement. Elle lui montre la marmite de bouillon qu'elle vient de préparer et raconte avec émotion qu'au beau milieu de sa préparation, tout en remuant le bouillon, le liquide s'est dressé sur les côtés et au milieu tout était sec ! Tous les deux observent à présent avec stupeur la marmite et le verre de thé lorsque, du côté de la salle de bain parviennent des cris. Avec un certain émoi, ils se dirigent vers leur jeune fils qui barbotait dans l'eau, et sont aussi étonnés que lui de découvrir là encore le même phénomène étrange. Quelque chose devait se passer... Peut-être qu'un phénomène rare de la nature s'était produit et qu'ils n'en avaient pas entendu parler ? Ils décident de sortir dans la rue et de montrer à tous le prodige. Ils s'aperçoivent alors qu'ils ne sont pas seuls : chez tous les voisins, le même phénomène s'était produit. Partout, les eaux s'étaient divisées. L'évènement devint le sujet du jour. Tout le monde essaya de formuler des hypothèses différentes pour expliquer ce phénomène étrange. Le plus grand choc fut causé lorsque de nombreuses personnes qui avaient pris la mer à ce moment-là témoignèrent que d'un coup, leur navire fut secoué sérieusement et, toutes les eaux furent déplacées sur les côtés, à des hauteurs formidables tandis qu'au milieu, la mer était sèche. Les histoires continuèrent à se répandre de bouche à oreille. Les hypothèses se multiplièrent. Après

quelques jours, lorsqu'arrivèrent les nouvelles troublantes de la chute soudaine de la puissance mondiale numéro un, l'Egypte, chacun eut une image plus claire des événements de la dernière période. Des témoins proches des lieux relatèrent que les Enfants d'Israël étaient sortis d'Egypte et, lorsque les égyptiens les poursuivirent pour les ramener, un grand miracle leur fut fait et les eaux de la Mer Rouge furent partagées en leur honneur. Ces mêmes eaux noyèrent par la suite, tous les égyptiens et de cette façon, l'empire égyptien s'effondra d'un seul coup. Voilà comment fut proclamé dans le monde entier le nom de l'Éternel (qu'Il soit élevé et béni) dont la puissance transforme tous les systèmes de la nature pour Ses enfants bien-aimés, le Peuple d'Israël. **Type to enter text**

Le Cantique de Moshé

Ce Shabbat est lu le Cantique que Moshé et les Enfants d'Israël chantèrent après le miracle du passage à pied sec de la mer. C'est pourquoi il est appelé « Shabbat SHIRA ». L'officiant lit les 18 versets qui le composent, avec ferveur et sur une mélodie particulière. Et bien que nous lisons ces versets chaque jour à Cha'harit dans les psouk déZimra, le fait de les lire dans la Torah deux fois par an, ce Shabbat et le 7^{ème} jour de Pessa'h, leur donne un relief particulier et nous permet d'entrevoir la révélation claire qu'ont eue les enfants d'Israël de la présence divine.

Miracle ou phénomène

Contrairement aux Dix Plaies, le partage de Yam Souf (la Mer Rouge, ou Mer des Joncs), peut être expliqué comme ayant constitué un événement naturel survenu selon un chronométrage opportun. Il y a plusieurs années, des océanographes ont expliqué que tous les 2500 ans environ, une combinaison propice des vents et des marées provoque le partage de l'océan dans la région de l'actuelle Mer Rouge. Contrairement à la version cinématographique, qui nous fait assister à un partage des eaux survenu en quelques minutes, le récit de la Bible rapporte le processus d'un vent soufflant toute une nuit, suivi d'un passage à pied sec rendu possible

le matin. Essayons d'imaginer que ce phénomène se soit produit pour nous, mais à l'instant même où nous aurions eu besoin de traverser un bras d'eau. Il se serait partagé pour nous, mais selon les lois de la statistique, ça peut arriver tous les 2500 ans, que dirions-nous ? « Voici une opportune combinaison des vents et des marées! » Non, nous dirions: «Baroukh Hachem, c'est un miracle!»

La manne au goût Interdit

Un homme curieux a un jour posé au célèbre Rabbi 'Haïm Yossef David Azoulay Zt"l, (surnommé le 'Hida, 1724-1807) la question suivante: Il est connu que la manne (le pain qui tombait du ciel, qui accompagna les hébreux durant leurs pérégrinations dans le désert) pouvait prendre tous les goûts possibles, en fonction du désir de celui qui la mangeait. Il suffisait de penser à quelque chose pour que la manne en prenne le goût. Qu'en était-il -demanda-t-on donc au 'Hida-d'un homme désireux de manger de la manne au goût de porc ? Du pain céleste au goût douteux...

Le sage lui expliqua, que quand la Torah interdit le porc, ce n'est pas le plaisir gustatif qui est prohibé, mais plutôt ce que l'animal en tant que tel, symbolise. Autrement dit, la manne peut avoir n'importe quel goût, car le goût en lui-même n'est pas rejeté... A preuve, la cervelle d'un poisson qui est appelé « *Chibouta* », dont le goût est en tout point comparable au goût du porc, est complètement permis.

Tou Bi'Chevat

La paracha Béchala'h tombe toujours à proximité de Tou Bi'Chevat, époque en Israël où les amandiers sont déjà en fleurs et que le printemps s'annonce. Tou Bi'Chevat comme son nom l'indique, a lieu le 15 Chévat et est lié aux offrandes des prélèvements qui étaient apportés au Temple. Le caractère de sainteté d'Erêts Israël s'exprime dans les lois particulières liées à la terre, telles que la Chémitta (année shabbatique) et les téroumot (prélèvements) et maâsserot (dîmes) qui sont toujours en vigueur sur les produits d'Erêts Israël et qui éveillent en nous la nostalgie de nos Temples détruits et l'espoir de voir très bientôt le 3^{ème} Temple.

Le maâsser richone (1^{ère} dîme) était destiné aux Lévitites et prélevé chaque année sur la récolte. Le maâsser chéni (2^{ème} dîme) était prélevé après son engrangement et apporté pour être consommé à Jérusalem par l'agriculteur les 1^{ère}, 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} années du cycle shabbatique: «et tu mangeras, devant le Seigneur ton D-ieu à l'endroit qu'il aura choisi pour y faire résider Son nom, la dîme de ton blé, de ton vin et de ton huile» (Deutéronome 14 ,23). Le maâsser âni était consacré la 3^{ème} et la 6^{ème} années, aux pauvres (Deutéronome 14,28). Tou Bi'Chevat est le prélude à la

floraison des arbres fruitiers et l'espérance pour nous que notre descendance sera fidèle aux valeurs éternelles du judaïsme que nous avons ancrées en elle, dont la chaîne remonte à nos pères, Abraham, Its'hak et Yaâkov. (Rav Eli Levy)

Une bénédiction avant tout

Pour rappeler la signification de ce jour, on a coutume à Tou Bichévat de garnir la table de toutes sortes de fruits, frais ou secs, et de réciter la bénédiction correspondant à chaque fruit. La bénédiction est une louange, mais aussi la reconnaissance que chaque chose appartient à D-ieu seul (voir le verset des Psaumes 24, 1) et elle nous est donnée gratuitement par D-ieu par bonté; elle n'est pas notre acquisition ni notre fabrication. Mais nous avons maintenant un pouvoir de co-création, en disant la bénédiction avec pureté du cœur alors nous développons la descente de cet influx créateur de vie. Donc la fête de Tou Bi'Chevat n'est pas seulement une fête folklorique, c'est une fête qui doit, par le rite des bénédictions, nous rappeler que nous ne vivons que par le flux d'énergie de la bénédiction du Créateur.

Le coin de la Halakha - Les fruits secs

1- Les fruits secs peuvent contenir des vers et nécessitent une vérification minutieuse. Ces fruits devront être ouverts et vérifiés, avant d'être consommés, et il faut être très attentif à cela, car la consommation des vers se trouvant dans les fruits est très grave. En effet celui qui mange un ver, transgresse au moins 5 interdits d'un seul coup (Pesa'him 24.), mis à part le fait qu'il souille son âme et éloigne son cœur du service divin.

2- Il faut surtout faire attention aux figes sèches dont la présence de vers est très fréquente. Plusieurs Rabbanim ont interdit complètement la consommation de celles-ci, de par la difficulté de les vérifier. Nous devons donc être très vigilants à cet égard.

Voici une liste des fruits avec la bénédiction correspondante

Baroukh Atta ... mélèkh ha-ôlam, Boré péri ha-êts

abricot, amande, ananas, caroube, étrog, cerise citron doux, clémentine, coing, datte, figue framboise, goyave, grenade, kaki, kiwi, lichée mandarine, mangue, marron, mûre, noix (toutes)

orange, pamplemousse, pêche, pignon, pistache, poire, pomélo

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

1) M. HENRI BENHAMOU POUR LA NAHALA DE SA MÈRE RINA BAT YALO Z"l.

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN